

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Casavant

<https://www.cadre21.org/membres/6469e7165e3b95a3d2c9cb9f>

Date d'obtention : 2026-09-01 15:23:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut agir rapidement et ne pas consulter les photos qui peuvent être considérées comme de la pornographie juvénile et est un acte criminel.

Qu'il vise à protéger la victime rapidement

Qu'il faut confisquer le téléphone et aviser les services de police

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus de prudence, proactivité et mise en place du protocole.

Favoriser la prévention auprès des jeunes, autant pour des possibles victimes que ceux qui demandent ce type de photo.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter les photos

Agir rapidement en prenant le téléphone et en mettant en place le protocole